

Justificatif généré le 14/01/2025

Support de parution :  
Date de parution : 14/01/2025  
Département : Paris (75)  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/759193](http://www.actu-juridique.fr/a/759193)  
N° d'annonce : 759193

## ARJIL COMMANDITEE - ARCO -

Société anonyme au capital de 40.000 €

**Siège social** : 4 rue de Presbourg 75116 PARIS

387 928 393 R.C.S. Paris

Aux termes du projet de fusion en date du 25 novembre 2024, la société absorbée, ARJIL COMMANDITEE - ARCO -, 387.928.393 RCS Paris, a fait apport à titre de fusion de l'ensemble de son actif moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif, à la société absorbante, Lagardère Capital, société par actions simplifiée domiciliée 4 rue de Presbourg 75116 Paris, 339.616.641 RCS Paris.

Lagardère Capital détient l'intégralité des titres de la société ARJIL COMMANDITEE - ARCO -, dans les conditions prévues par l'article L.236-3 II du code de commerce, il n'y a lieu ni à l'établissement d'un rapport d'échange, ni à l'augmentation de capital social de la société absorbante.

La date de réalisation définitive de la fusion est fixée au 31 décembre 2024.

La société absorbée est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation ; la société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée, laquelle sera radiée du RCS de Paris.

Mention sera portée au RCS de Paris.

Pour avis.

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification** : aeVM6fHEQ

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeVM6fHEQ>

